13 AOUT 2010

A6374

54814

Société SOCOMEC
Société Anonyme au capital de 11 313 400 €
Sise au 1 rue de Westhouse
67230 BENFELD

R.C.S. STRASBOURG B 548 500 149

* * *

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 25 JUIN 2010

L'an deux mil dix, le vingt cinq juin, à neuf heures,

Les actionnaires de la Société SOCOMEC se sont réunis en Assemblée Générale Mixte au siège de la Société, sur convocation faite par le Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée procède à la composition de son bureau.
L'Assemblée est présidée par Monsieur Ivan STEYERT, Président du Conseil d'Administration. Monsieur Bernard STEYERT et Monsieur Michael CARTER se proposent comme scrutateurs. Monsieur Ivan STEYERT est désigné comme secrétaire de séance.

Le Président constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau, que les actionnaires présents ou représentés ou votant par correspondance, réunissent le quorum requis pour l'Assemblée Générale Ordinaire. L'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Les Commissaire aux Comptes, Monsieur Pierre STEMMER pour la société RSM SEGEC et Monsieur Daniel NOEL pour la société ERNST & YOUNG, régulièrement convoqués sont absents excusés.

Les membres du Comité d'Entreprise ont été informés de la présente Assemblée. Monsieur François DREYFUS (collège 1) est présent. Monsieur Franck WEINBISSINGER (collège 3) est absent excusé.

Le Président dépose alors sur le bureau pour être mis à la disposition des actionnaires :

- la copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire, aux Commissaires aux Comptes et aux membres du Comité d'Entreprise,
- la feuille de présence,
- les pouvoirs,

- la liste des actionnaires,
- les comptes annuels arrêtés au 31.12.2009,
- le rapport complémentaire sur les modifications du capital intervenues durant l'exercice 2009,
- la fiche personnelle des Administrateurs dont le mandat est renouvelé,
- le rapport du Président,
- le rapport général et le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2009,
- le projet des résolutions soumises à l'Assemblée Générale Mixte

Le Président déclare que :
- ces documents ont été joints aux convocations adressées aux actionnaires,
- l'inventaire, les comptes annuels et, généralement, tous les documents devant, d'après la législation des sociétés commerciales, être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée,
- et que la société a satisfait dans les délais légaux aux demandes d'envoi de documents dont elle a été saisie en application des textes en vigueur.

L'Assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Le Président déclare, en accord avec les membres du bureau, que la présente Assemblée est régulièrement convoquée et constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour qui est le suivant :

- ORDRE DU JOUR ORDINAIRE -

1. Présentation de la situation économique de la SA SOCOMEC et du Groupe

2. Arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009
 a. Rapport de gestion du Conseil d'Administration
 b. Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2009 et sur les opérations prévues par l'article L-225-38 du Code du Commerce
 c. Approbation des comptes de l'exercice 2009 ; Quitus au Conseil d'Administration et aux Commissaires aux Comptes
 d. Affectation du résultat de l'exercice 2009

3. Renouvellement du mandat des administrateurs de M. Michael CARTER, M. Henri BECK et M. Renato FRATTA

4. Fixation des jetons de présence

5. Rapport complémentaire sur les modifications apportées au capital

6. Accord sur la fixation de la valeur de l'action de préférence sans droit de vote à fin 2009

7. Formalités légales

- ORDRE DU JOUR EXTRAORDINAIRE –

1. Lecture du rapport du Président

2. Réduction du capital social - Modification de l'article 6 des statuts relatif au capital social

3. Mise en conformité des statuts avec l'article L 225-17 du Code de Commerce (nombre maximum des membres du Conseil d'Administration)

4. Renouvellement du plan d'option de souscription des actions de préférence sans droit de vote

5. Formalités légales

En introduction, le Président fait le point de la situation économique de la SA SOCOMEC. Puis Monsieur Michael CARTER présente les résultats économiques de l'activité de SOCOMEC SA et du Groupe SOCOMEC.

Le Président présente ensuite à l'Assemblée les comptes de l'exercice comprenant le compte de résultat, le bilan et son annexe. Il présente également le rapport spécial et le rapport général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2009.

Puis le Président donne lecture du rapport complémentaire du Conseil d'Administration sur les modifications du capital intervenues depuis la dernière Assemblée Générale Extraordinaire du 26 juin 2009. Les réponses sont apportées aux questions posées.

Enfin, la discussion est ouverte. Puis, personne ne demandant plus la parole, le Président lit et met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour du ressort de l'Assemblée Générale Mixte.

ORDRE DU JOUR ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport des Commissaires aux Comptes, l'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31.12.2009, tels qu'ils ont été présentés, et qui se soldent par un bénéfice de 15 478 554,35 €.

L'Assemblée Générale approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs et aux Commissaire aux Comptes de l'exécution de leur mission au cours de l'exercice clos le 31.12.2009.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité, à l'exception des Administrateurs qui s'abstiennent.

TROISIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L-225-38 du code de commerce, l'Assemblée Générale approuve les termes de ce rapport spécial ainsi que les conventions telles qu'elles sont relatées dans ce rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité, les personnes intéressées à l'une de ces conventions ne prenant pas part au vote pour la convention concernée.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale affecte le bénéfice de l'exercice social ouvert le 1er janvier 2009 et clos le 31 décembre 2009, soit 15 478 554,35 €, augmenté du montant du report à nouveau s'élevant à 32 897 014,04 €, soit un bénéfice distribuable de **48 375 568,39 €** de la façon suivante :

- Distribution d'un dividende de 6,10 € par titre	3 447 537,00 €
565 170 titres dont :	
- 506.530 actions	
- et 58 640 actions de préférence sans droit de vote,	
- Affectation du solde au report à nouveau, soit	44 928 031,39 €
Total	48 375 568,39 €

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 30 juin 2010.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'Administrateur de **Monsieur Michael CARTER** né le 16 mai 1958, demeurant 2 rue de Jeanne d'Arc à LIPSHEIM (67), pour une période de trois (3) ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui se tiendra en 2013 pour statuer sur les comptes clos en 2012.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité, l'intéressé ne prenant pas part au vote.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'Administrateur de **Monsieur Henri BECK** né le 24 octobre 1947, demeurant 4, rue d'Entzheim à OBERHAUSBERGEN (67), pour une période de trois (3) ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui se tiendra en 2013 pour statuer sur les comptes clos en 2012.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité, l'intéressé ne prenant pas part au vote.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'Administrateur de **Monsieur Renato FRATTA** né le 25 février 1955, demeurant Strada delle Beregane 24 à VICENZA (Italie), pour une période de trois (3) ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui se tiendra en 2013 pour statuer sur les comptes clos en 2012.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve le versement de jetons de présence pour l'exercice 2010 à hauteur de :

- 12 000 € à chacun des « administrateurs indépendants »,
- 3 000 € à chacun des administrateurs membres de la famille, non salariés du Groupe Socomec,
- et de 2 000 € de jetons de présence additionnels aux « administrateurs indépendants » amenés à siéger au Comité de Rémunérations.

Ces jetons seront payables en janvier 2011.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité, à l'exception des personnes concernées qui ne participent pas au vote.

NEUVIEME RESOLUTION

Selon les comptes établis au 31 décembre 2009, et après les opérations intervenues sur le capital, l'Assemblée Générale approuve :

- la valeur d'attribution de l'action de préférence sans droit de vote à 121,44 €,
- la valeur de rachat de l'action de préférence sans droit de vote attribuée en décembre 2004, décembre 2005 et mars 2007 à 153,68 €.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité afférentes aux résolutions proposées.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR EXTRAORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale ratifie la réduction du capital social de 10.000 € qui passe ainsi de 11 313 400 € à 11 303 400 €, suite aux opérations intervenues sur le capital, dans le cadre du plan d'options de souscription d'actions de préférence sans droit de vote et décide de modifier comme suit l'article 6 "Capital" des statuts :

" Le capital social est fixé à 11.303.400 €. Il est divisé en 506.530 actions de 20 € chacune, de même catégorie, numérotées de 1 à 506.530 inclus, et en 58.640 actions de préférence sans droit de vote de 20 € chacune, numérotées de 1 à 58.640 inclus, dont l'émission a donné lieu, corrélativement à celle d'un nombre égal de certificats de droits de vote."

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide de modifier l'article 13-1 des statuts de la façon suivante :

1. *« La société est administrée par un conseil d'administration de trois membres au moins et de dix huit au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion ».*

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide de reconduire le plan d'options de souscription d'actions de préférence sans droit de vote arrivé à échéance le 31.12.2009 pour une durée de 38 mois, soit jusqu'au 28.02.2013.

Le règlement du plan d'option de souscription d'actions de préférence sans droit de vote sera modifié comme suit :

« Le plan d'option a été ouvert, conformément aux textes en vigueur par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 22 juin 1994 pour une durée de 5 ans qui a été prorogée :

a. pour une nouvelle durée de 5 ans par l'Assemblée Générale Mixte du 21 juin 2000 (soit jusqu'au 31.12.2004)

b. pour une durée de 5 ans par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 juin 2005 (soit jusqu'au 31.12.2009).

c. pour une durée de 38 mois par l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2010 (soit jusqu'au 28.02.2013).

QUATRIEME RESOLUTION

Nous vous demandons de donner tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité afférentes à la modification des statuts.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à dix heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lu et signé par les membres du bureau pour servir et valoir ce que de droit.

Certifié conforme à l'original,
Le 5 juillet 2010

INNOVATIVE POWER SOLUTIONS
socomec
SOCOMEC S.A
1, rue de Westhouse - BP 30070
F - 67235 BENFELD Cedex
Tél. +33 (0)3 88 57 41 41
RCS Strasbourg B 548 500 145

Enregistré à : SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES D'ERSTEIN
Le 06/07/2010 Bordereau n°2010/486 Case n°4 Ext 4771
Enregistrement : 500 € Pénalités :
Total liquidé : cinq cents euros
Montant reçu : cinq cents euros
L'Agente

Marie BRILLENMEYER
Agente Principale